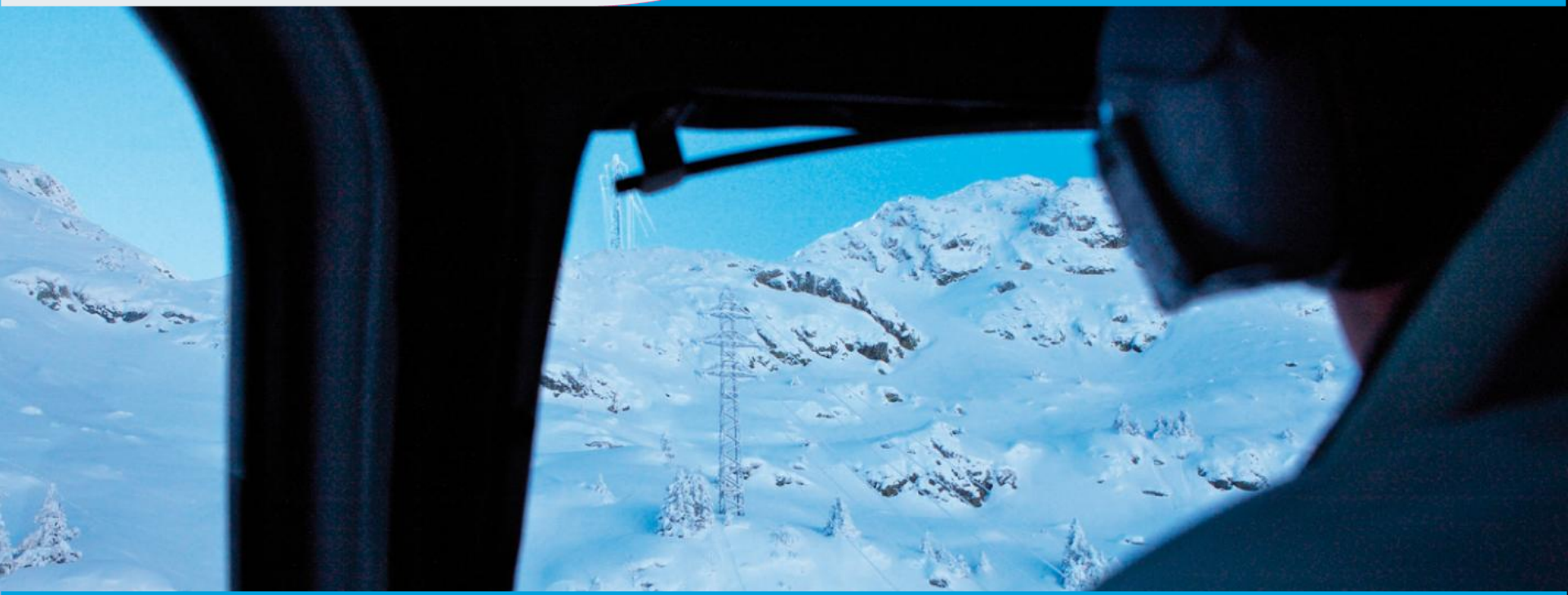
Réseau de transport d'électricité



AO : EFFACEMENTS SUR LE MA

Présentation du futur appel d'offres & appel à contribution

Le 22 mars 2012

Sommaire

Présentation
- Cadre de lancement de la contractualisation
- Planning prévisionnel
- Période de mise à disposition des capacités

Principes généraux
Modalités particulières
Sélection des offres

Cadre de lancement de la contractualisation

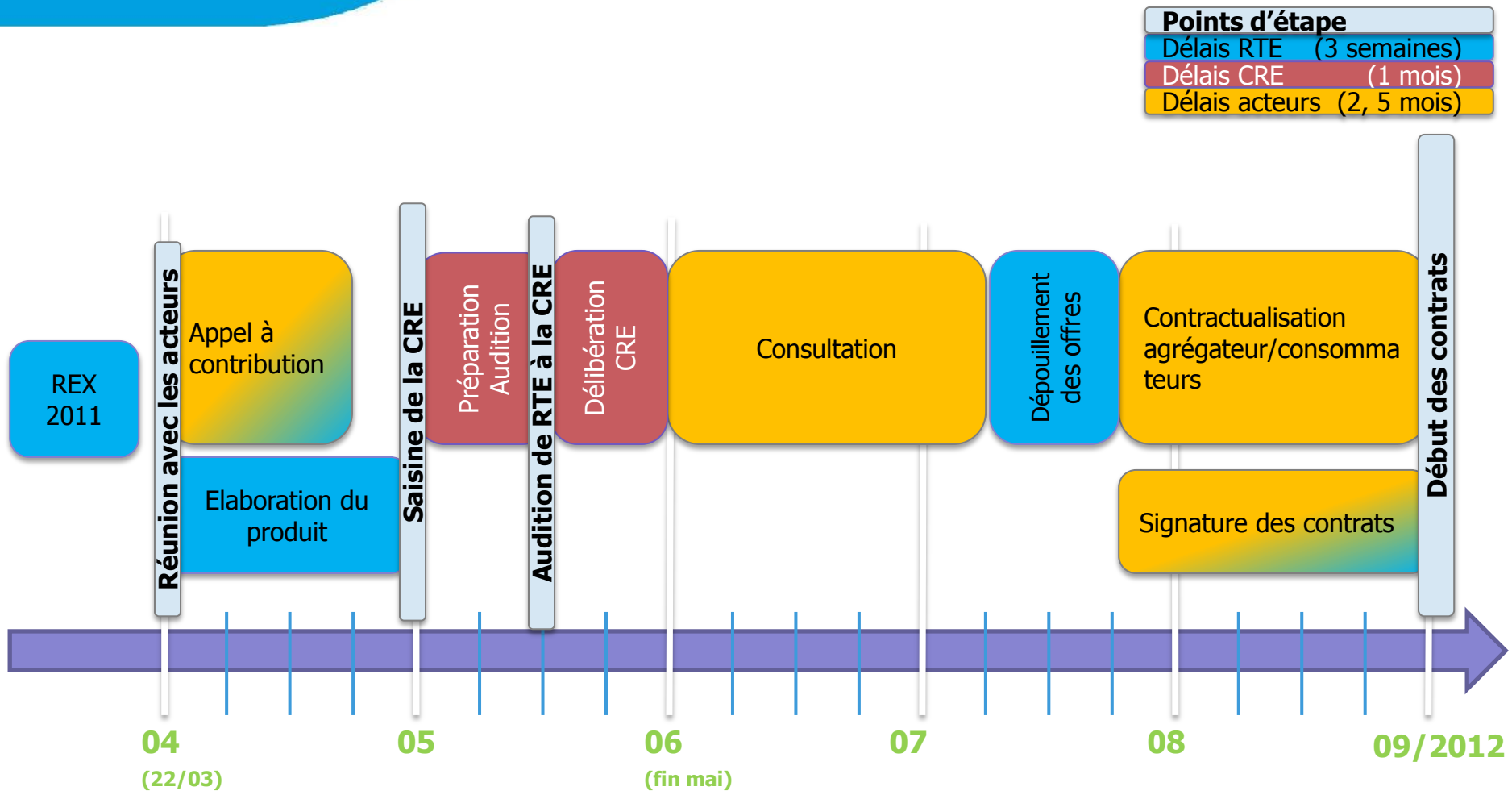
Cadre législatif

- ✓ Code de l'énergie L321 – 12
  - *« … peut conclure des contrats de réservation de puissance avec les consommateurs… »*
- ✓ Loi Nome article 7
  - *A titre transitoire… le GRT organise un AO … pour mettre en œuvre des capacités d'effacement … renouvelé annuellement jusqu'à la publication du décret … »*

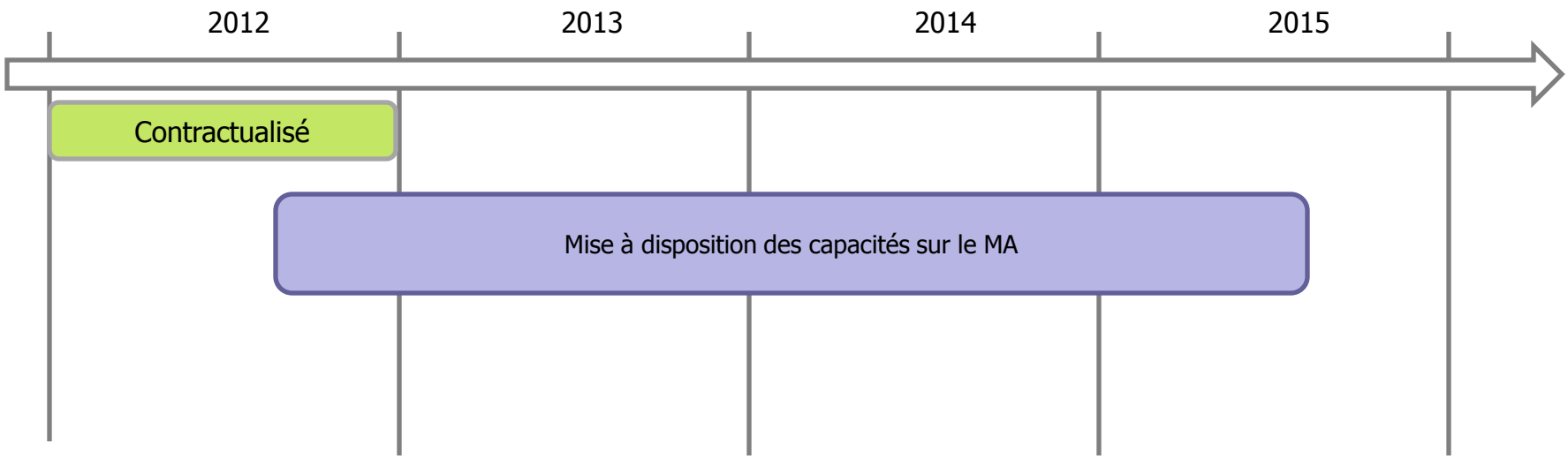
Principe de la Contractualisation avec RTE

- ✓ Stock d'effacements, activables sur le Mécanisme d'Ajustement, en contrepartie d'une prime fixe
  - Fonctionnement par sollicitations : sur demande de RTE, dépôt d'offres sur le MA à prix variable encadré
  - Activation des effacements par RTE en fonction des besoins du système
- ✓ Les capacités contractualisées avec ces contrats doivent être libres de toute autre obligation/engagement
- ✓ Les Règles du MA et leurs évolutions s'appliquent
- ✓ Délibération de la CRE
  - Conditions techniques et économiques de l'appel d'offres
  - Financement par le coefficient « c » sur les soutirages des RE

Planning prévisionnel



Période prévisionnelle pour la contractualisation



Sommaire

Présentation

Principes généraux
- Conditions de participation
- Utilisation de la capacité

Modalités particulières

Sélection des offres

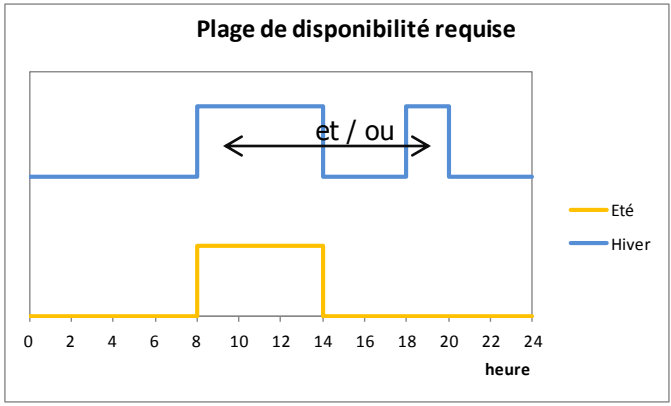
Conditions de participation

Être Acteur d'ajustement (... et le rester pendant toute la durée du contrat)

- ✓ Capacité située sur le RPT ou le RPD
- ✓ Capacité proposée via une EDA de type *(sous réserve d'approbation du projet de jeu de Règles)* :
  - Soutirage,
  - Jumelée,
  - Profilée,
  - En cas d'évolution future, les types mixtes production/soutirage seraient exclues

Caractéristiques techniques

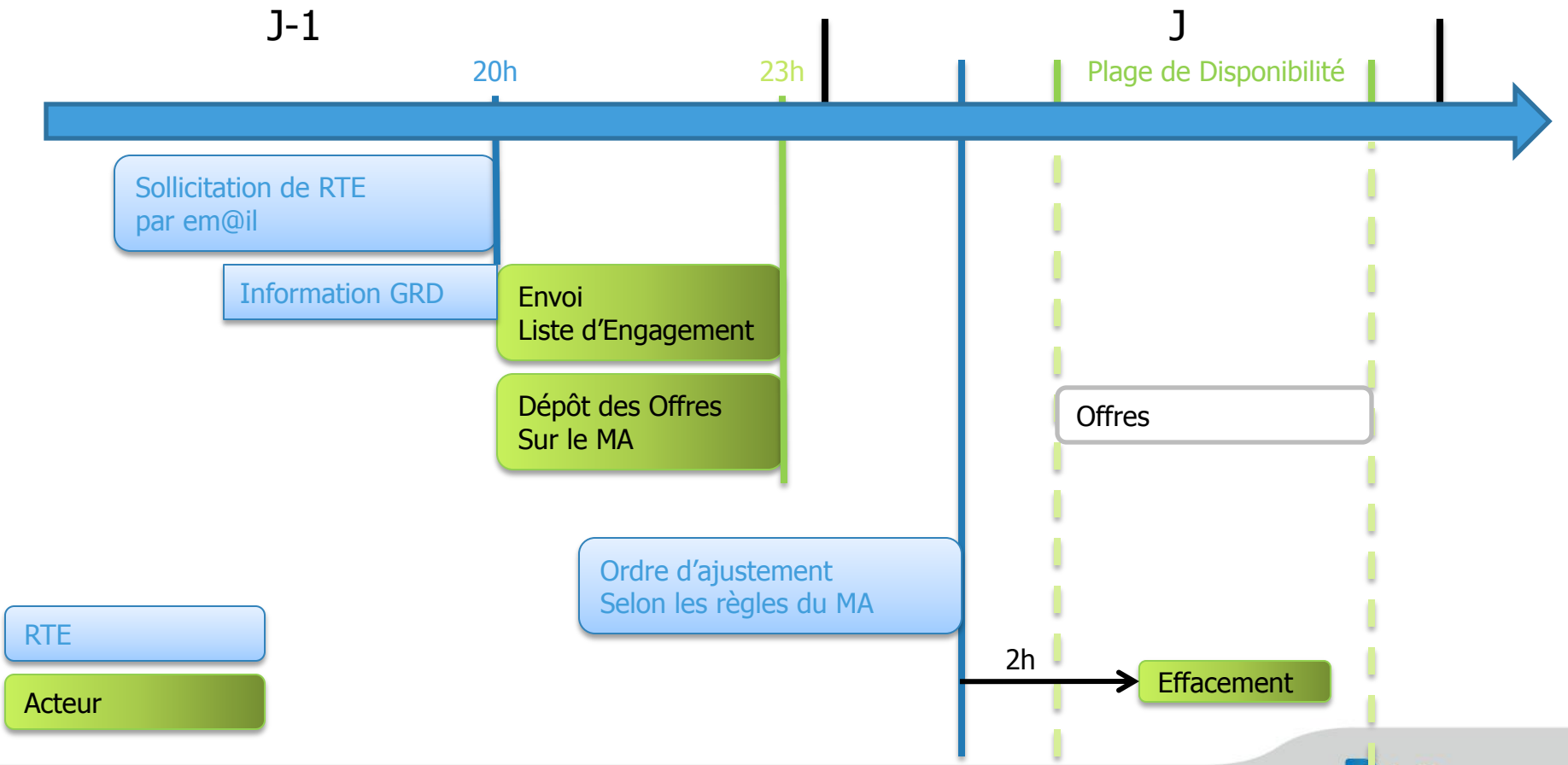
- ✓ Puissance minimale : 10 MW
- ✓ Disponible sur une pointe de consommation au moins
- ✓ Conditions d'utilisation:
  - DOmin ≤ 4 h *(durée minimale d'utilisation)*
  - DOmax ≥1 h *(durée maximale d'utilisation)*
  - DMO ≤ 2h *(délai de mobilisation)*





Utilisation de la capacité

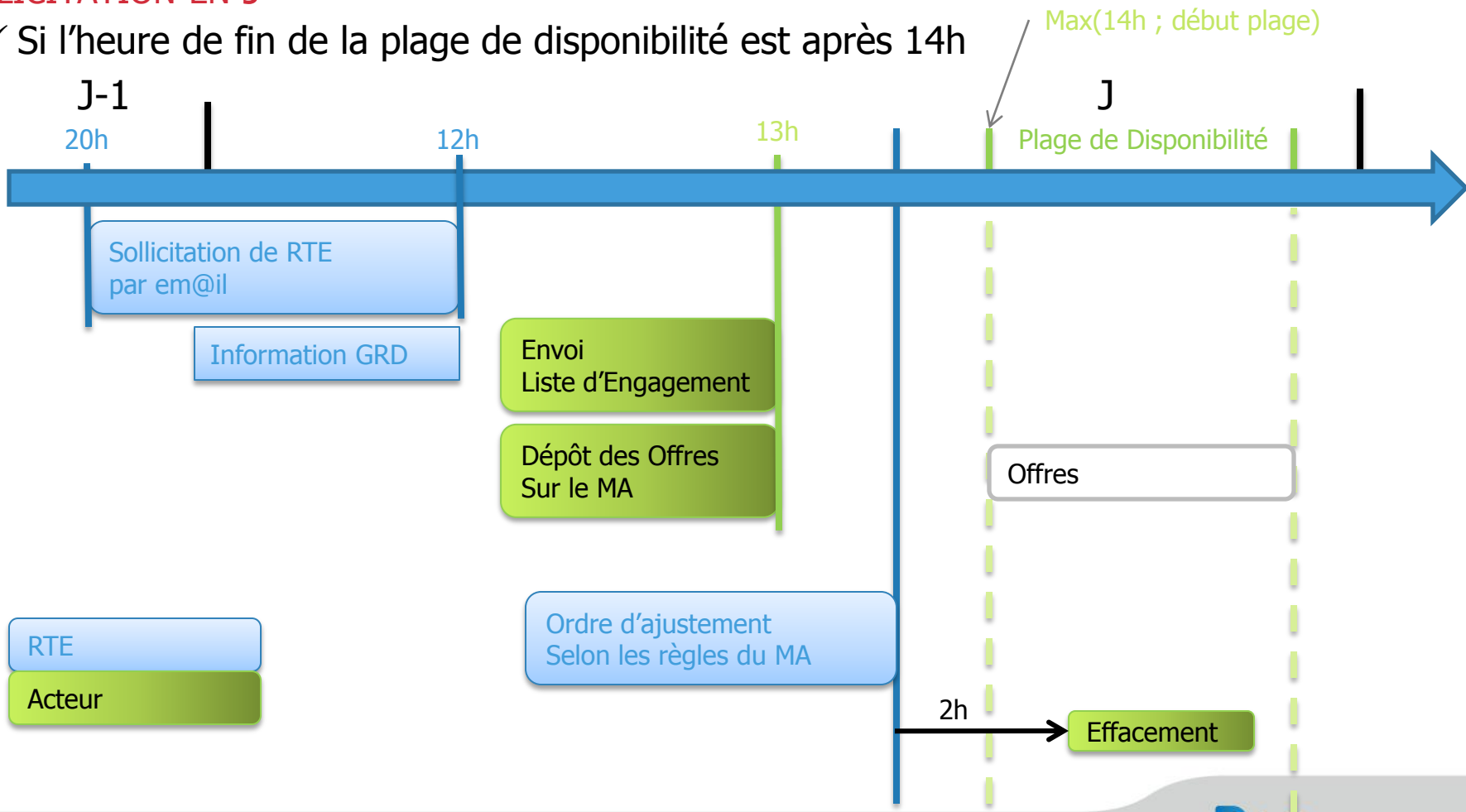
SOLLICITATION EN J-1



Utilisation de la capacité

SOLLICITATION EN J

✓ Si l'heure de fin de la plage de disponibilité est après 14h



Sommaire

Présentation

Principes généraux

Modalités particulières

- Découpage infra-annuel
- Prix variables
- Indisponibilités

Offres infra-annuelles

Dispositif assurantiel
avec une valeur liée à la probabilité d'occurrence de tensions sur le MA



Potentiel de capacités
disponibles certains mois uniquement

OUVERTURE A DES CONTRATS D'UNE DURÉE INFÉRIEURE À 1 AN

- ✓ Des offres « base » calées sur une année et 20 sollicitations
- ✓ Des offres de quelques mois uniquement
  - minimum de 3 mois
  - Un nombre de sollicitations non linéaire

NB mois	NB sollicitations
3	15
4	17
5	19
6 et plus	20

Prix des capacités sur le MA

PRIX VARIABLE LIMITÉ CONTRACTUELLEMENT

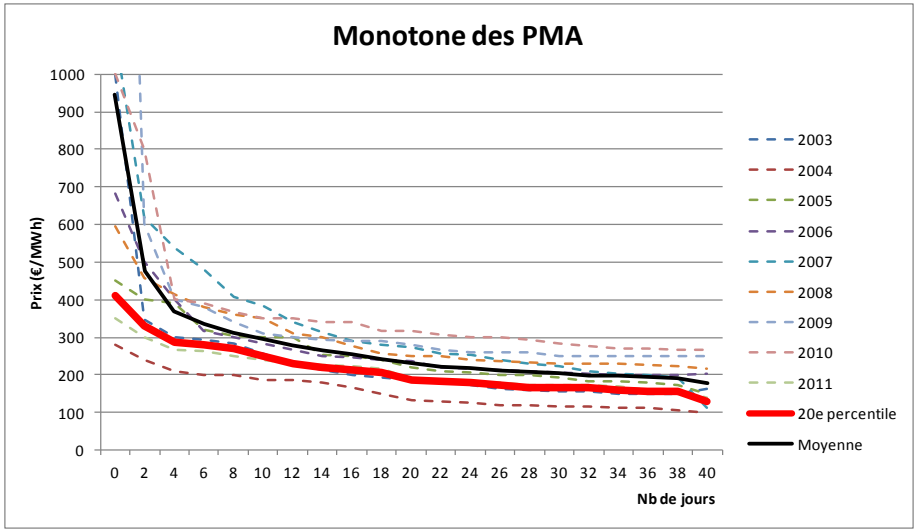
- ✓ Actuellement 2 x EPEX

UNE LIMITE DE PRIX VARIABLE FIXE

- ✓ Fixé à l'avance par RTE

  ou

- ✓ Engagement à ne pas dépasser un seuil dans l'offre commerciale



- ✓ Ne pas conserver de lien avec EPEX ?

Indisponibilités

INDISPONIBILITÉ PRÉVUE DE LA CAPACITÉ

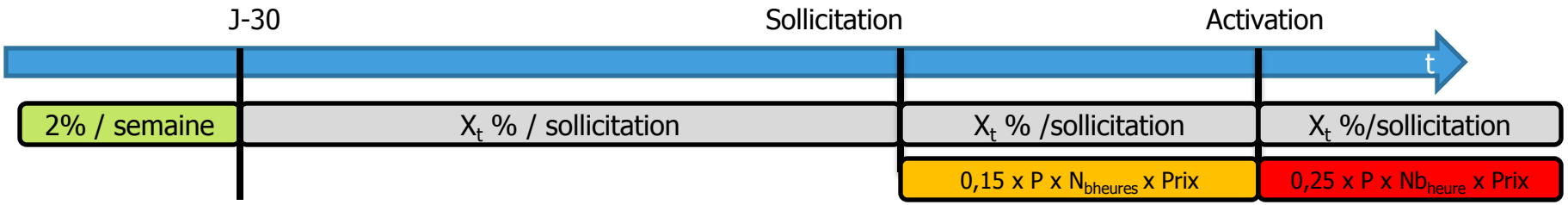
- ✓ 3 semaines d'indisponibilité totale à 2% de la PF par semaine.

  ou

- ✓ 4 semaines d'indisponibilité partielle (< 30%), à 0,6 % (0,3 x 2%)
  - Avec un minimum restant de 10 MW pour un contrat

- ✓ Pas d'indisponibilité autorisée pour les contrats inférieurs à 1 an

INCITATION À LA DÉCLARATION DES INDISPONIBILITÉS AU PLUS TÔT



Réseau de transport d'électricité

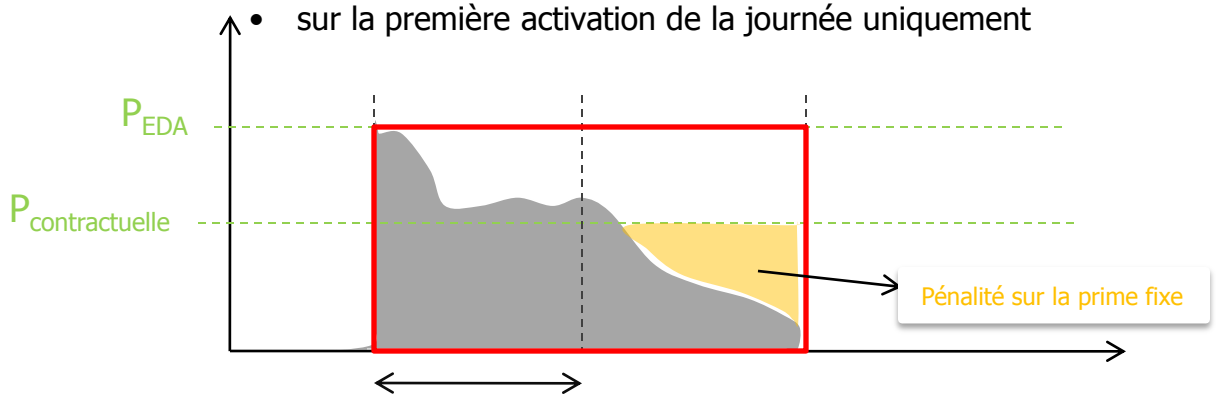
Contrôle de disponibilité et du réalisé sur le MA

Contrôle de l'engagement

- ✓ Dépôt de la Liste d'Engagement
- ✓ Dépôt des offres
- ✓ Caractéristiques de la Liste d'Engagement et des Offres
- → non respect sanctionné par des pénalités (tableau identique aux consultations précédentes)

Contrôle du réalisé (en cas d'activation de l'effacement)

- ✓ → CRMA décrit dans les règles
- ✓ → Eventuellement Pénalité sur la Prime Fixe
  - en fonction du réalisé
  - sur la première activation de la journée uniquement



Autres caractéristiques

CONTRACTUELLES

- ✓ Résiliation de contrat possible si les conditions ne permettent plus de disposer de la capacité

TECHNIQUES

- ✓ Gestion du stock de sollicitations:
  - Possibilité de limiter le nombre d'activations à 5 par mois
  - Possibilité de durée de contrat supérieure à 12 mois
  - Possibilité d'offrir une gestion assouplie du stock (pour les contrats > 12 mois)

Sélection des offres

$$Critère = \frac{€}{MW \times h} \times C_m \times C_g \times C_p \times C_d$$

MW	Puissance garantie au titre du contrat
h	Nombre d'heures activables séparément dans la plage de disponibilité (min(nombre d'activation ; plage dispo / DOmin)) x 1 heure)
C_m	Durée du contrat (1 an → 1, moins d'un an → > 1)
C_g	Gestion du stock (5 max/mois ; 60/3ans…)
C_p	Engagement d'un seuil sur le prix variable (proposition commerciale)
C_d	Plage de disponibilité

Dépôt des contributions & contacts

SITE DU CURTE

RTE

- ✓ Claudine Vinet claudine.vinet@rte-france.com